



FICHE DE POSTE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT

Technicien police de l'Environnement

Résidence administrative : Maripa-Soula (délégation territoriale du Maroni)

Statut : Poste de catégorie B ouvert prioritairement aux 3 fonctions publiques, aux agents titulaires et par défaut aux contractuels de niveau équivalent, commissionné en tant qu'inspecteur de l'environnement.

Missions :

Sous l'autorité du chef de la délégation, encadré par le responsable de la cellule Patrimoine de la délégation territoriale du Maroni et en lien fonctionnel avec le responsable Police et surveillance du territoire, le technicien police de l'environnement :

- Coordonne pour la délégation les actions de surveillance du territoire. Il est à ce titre inspecteur de l'Environnement et membre de la Brigade Nature. Il :
 - Fait respecter la réglementation du Parc amazonien et en surveille le territoire.
 - Sous l'autorité du procureur de la République, il est chargé de missions de police judiciaire définies par la loi. En tant qu'inspecteur de l'environnement, il est commissionné et assermenté pour rechercher et constater les infractions en particulier relatives à la réglementation du parc national et aux réglementations prévues par le code de l'environnement et les autres codes relevant de sa compétence.
- Organise l'activité des inspecteurs de l'environnement de la délégation. Dans ce cadre, en lien avec l'adjoint responsable patrimoine de la délégation, il :
 - Programme les missions de terrain de l'équipe et y participe régulièrement.
 - Est fortement impliqué dans la mise en œuvre des missions de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) et assure des échanges réguliers avec les gendarmes et les Forces Armées en Guyane en poste à Maripa-Soula, pour la mutualisation des actions de LCOI.
 - Apporte son soutien méthodologique et réalise un transfert de compétences aux inspecteurs de l'environnement de la délégation qu'il anime, essentiellement sur le plan des procédures de police de l'environnement mais aussi pour l'observation et la remontée de données sur les patrimoines (naturels et archéologie).
- Consacre une partie de son temps aux activités police (LCOI, respect des réglementations) sur les autres délégations et au siège, sous la coordination du responsable police et surveillance du territoire au sein du service PNC afin d'optimiser le déploiement de la brigade nature de l'Etablissement public.
- Collecte des informations et produit des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des milieux et des sites (archéologie), permettant d'enrichir les bases de données du PAG, la contribution au SINP et à l'inventaire du patrimoine archéologique du SRA.
- Explique les missions du Parc et son fonctionnement aux partenaires. Il entretient un dialogue attentif avec les populations locales et les usagers du territoire pour remplir ses missions d'information et sensibilisation à la police de l'environnement.

Compétences :

- Maîtrise des textes et procédures juridiques (Code de l'environnement et Code minier) ;
- Commissionnement eau, nature et sites (parc national), chasse, pêche, réserves naturelles, loi sur l'eau) ;
- Connaissance des techniques de sensibilisation/information des publics ;
- Compétences en organisation et rapportage des missions terrain ;
- Compétences SIG, relevés GPS et maîtrise de l'outil informatique (bureautique) ;
- Connaissance des milieux naturels guyanais souhaitable.

Capacités :

- Sens des responsabilités, de l'obligation de discrétion ;
- Expérience dans l'animation d'équipe, et capacité à travailler au sein d'un collectif ;
- Très bonnes aptitudes aux relations humaines, notamment en milieu multiculturel et au dialogue avec les forces de l'ordre (armée et gendarmerie) ;
- Autonomie, pédagogie et bonne écoute ;
- Evaluation et gestion des risques, premiers secours ;
- Capacité à vivre et travailler en site isolé et à être autonome pour des expéditions terrestres et fluviales en forêt amazonienne de plusieurs jours avec nuitées en hamac (bonne condition physique nécessaire).

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Echéance de recrutement : 01/11/2018

Afin de tenir compte du contexte particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : 09/10/2018

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitae) sont à adresser à l'attention de :

M. Arnaud ANSELIN
Directeur par intérim du parc amazonien de Guyane
1 rue Lederson
97354 Rémire Montjoly

A envoyer par courrier postal ou courriel à :
Françoise LEMAITRE-ANQUETIL - Responsable des Ressources Humaines
recrutements@guyane-parcnational.fr

Copie à
Gilles FARNY - Chef de la Délégation du Maroni
gilles.farny@guyane-parcnational.fr

Actualisation : 6 juillet 2018
Visa du Directeur